



Direction de l'Aviation Civile
Grand-Duché de Luxembourg

INFORMATION NOTE ON DATA PROTECTION

NOTICE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Operating licence

Licence d'exploitation

The purpose of this information note is to inform data subjects on the processing of their personal data by the Directorate of Civil Aviation ("DAC") in the context of operating licences.

This processing includes inter alia:

- verification of nationality and repute of persons in charge of the air transport company, and
- verification of respect of financial conditions.

Identity and contact details of the controller

Direction de l'Aviation Civile (DAC)

4, rue Lou Hemmer
L-1748 Findel (Luxembourg)
Tel. : 00352 247 74900
E-Mail: civilair@av.etat.lu

Purpose and legal basis for the processing

Personal data are processed for the purpose of the issuance and continuous oversight of an operating licence.

The legal basis for this processing is Regulation (EC) No 1008/2008 of the European Parliament and of the Council of 24 September 2008 on common rules for the operation of air services in the Community.

La présente notice d'information a pour objet d'informer les personnes concernées sur le traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre des activités de la Direction de l'Aviation Civile (ci-après « DAC ») liées aux licences d'exploitations pour transporteurs aériens.

Ces activités comprennent entre autres :

- le contrôle de la nationalité et de l'honorabilité des personnes responsables de la société de transport aérien, et
- le contrôle du respect des conditions financières.

Identité et coordonnées du responsable de traitement

Direction de l'Aviation Civile (DAC)

4, rue Lou Hemmer
L-1748 Findel (Luxembourg)
Tel. : 00352 247 74900
E-Mail : civilair@av.etat.lu

Finalité et base juridique du traitement

Les données à caractère personnel sont traitées en vue de la délivrance et la supervision continue des licences d'exploitation.

La base juridique pour ce traitement est le Règlement (CE) no 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté.

Recipients (or categories of recipients) of the personal data

Personal data are accessible and processed by the DAC agents responsible for the analysis of applications to operating licences, as well as by the DAC Operations Department and the DAC International relations and Economic affairs Department.

Transfer to a third country or international organisation

No personal data is transferred to a third country or an international organisation.

Period for which personal data will be stored

Personal data are stored for a maximum period of 10 years after the end of validity of the operating licence.

Right to request access to and rectification or erasure or restriction of processing and to object to processing

The data subject has the right to request from the controller access to and rectification or erasure of personal data or restriction of processing concerning the data subject or to object to processing.

Right to withdraw consent at any time

Where the processing is based on consent of the data subject, the data subject has the right to withdraw consent at any time, without affecting the lawfulness of processing based on consent before its withdrawal.

Destinataires (ou catégories de destinataires) des données personnelles

Les données à caractère personnel sont accessibles et traitées par les agents de la DAC responsables pour l'analyse des dossiers de demande d'obtention d'une licence d'exploitation, ainsi que par le Département Opérations aériennes et le Département Relations internationales et Affaires économiques.

Transfert vers un pays tiers ou une organisation internationale

Aucune donnée personnelle n'est transmise à un pays tiers ou à une organisation internationale.

Durée de conservation

Les données à caractère personnel sont conservées pendant une durée maximale de 10 ans après la fin de validité de la licence d'exploitation.

Droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation et d'opposition

Toute personne concernée peut demander quelles données à caractère personnel la concernant sont traitées par la DAC. Toute personne concernée a le droit de demander la rectification ou l'effacement ou la limitation du traitement des données à caractère personnel la concernant et le droit de s'opposer au traitement.

Droit de retirer le consentement à tout moment

Si le traitement des données à caractère personnel est fondé sur le consentement de la personne concernée, celle-ci a le droit de retirer ce consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Right to lodge a complaint with a supervisory authority

The data subject has the right to lodge a complaint with the national supervisory authority CNPD (*“Commission nationale pour la protection des données”*, <https://cnpd.public.lu/en.html>).

Nature of requirement to provide personal data and possible consequences of failure to provide these data

The provision of personal data is a statutory requirement. The data subject is obliged to provide these data in order to obtain the issuance of an operating licence or to maintain its validity. Failure to provide these data will prevent the issuance of the operating licence or obstruct its validity.

Existence of automated decision-making

Personal data processed by the DAC are not subject to automated decision-making.

Droit de réclamation auprès d’une autorité de contrôle

La personne concernée a le droit d’introduire une réclamation auprès de l’autorité nationale de contrôle CNPD (*« Commission nationale pour la protection des données »*, <https://cnpd.public.lu/fr.html>).

Nature de l'exigence de fourniture de données personnelles et conséquences éventuelles d'une non-fourniture de ces données

L’exigence de la fourniture des données à caractère personnel revêt un caractère réglementaire. La personne concernée est tenue de fournir ces informations afin d’obtenir la délivrance de la licence d’exploitation ou de maintenir sa validité. Le fait de ne pas fournir les données à caractère personnel requises à la DAC fera obstacle à la délivrance de cette licence ou au maintien de sa validité.

Existence d’une prise de décision automatisée

Les données à caractère personnel traitées par la DAC ne servent pas à la prise d’une décision automatisée.

